



COMMISSION DES DELEGUES

Se réunit le lundi
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

REUNION TRIMESTRIELLE du vendredi 09 février 2024

Président : M. Franco DORI

Présents : Mme Marcelle VIAL et MM. Eric BRIGATTI – Alain BRITO – Mikaël CALONNE – Lucien CAMATTE – Jean-Louis CANESTRIER – Jean-Christophe CENAZANDOTTI – Ridha DJAFFAL – Raymond FRATINI – José GIGON – Jean-Pierre GIORDANO – Hassene HAMILA – William LAURO – Pascal MISIACZYK – Alain MORETTI – Thierry ROIG – Anthony TORRE

Assistent : Mme Yveline LALLIER – Membre de la Commission Fédérale des Délégués et de la Ligue Méditerranée

M. Edouard DELAMOTTE – Président du District

M. Francis MAGGI – Secrétaire Général du District

MM. Pierre Alexandre MARTIN et Ilyes BOUHLEL qui ont fait récemment acte de candidature pour intégrer le Corps des Délégués.

Excusés : Mme Meriem CHAFRA – MM. Chokri ABED – Haykel AOUNI – Guy DE SOUZA – Franck LECOT – Thierry MARTIN – Jean-Baptiste SCIMECA

Le Président Edouard DELAMOTTE ouvre la séance à 19 Heures en souhaitant la bienvenue à toute l'assistance et présente le nouveau Président de la Commission des Délégués : M. Franco DORI – Délégué en Ligue de Football Professionnel.

M. Franco DORI précise qu'il n'apportera aucune modification quant au fonctionnement de la Commission et plus particulièrement dans le cadre de la préparation des désignations effectuée par Alain BRITO et Jean-Louis CANESTRIER.

Il souligne la présence de Mme Yveline LALLIER – Membre de la Commission Fédérale des Délégués et de la Ligue de la Méditerranée - qui pourra nous apporter d'excellents conseils afin d'évoluer tous en même temps au moment voulu.

En ce qui concerne les rapports de Délégation en District et Ligue Méditerranée, ceux-ci doivent parvenir, au plus tard, le lundi soir et supervisés au préalable par Jean-Louis et Alain.

Par contre, les rapports des Délégués Fédéraux devront être transmis directement à la F.F.F.

Il indique également qu'il sera à l'écoute de nous tous pour développer, si besoin, de nouvelles idées.

Il attire l'attention sur les divers points qui seront abordés, mentionnés dans l'ordre du jour :

- Lors d'une rencontre, quels que soient les incidents survenus durant celle-ci : match arrêté ou autres, ne pas omettre de prévenir le plus rapidement possible Alain ou Jean-Louis afin de les tenir au courant de la situation.
- Si vous constatez un changement d'horaire sur une rencontre consultée par vos soins et que celui-ci correspond à un autre match, prenez contact aussitôt avec Alain ou Jean-Louis afin de pouvoir effectuer les modifications en conséquence.
- Afin d'éviter tout problème informatique, nous vous conseillons de consulter vos désignations sur votre ordinateur et non pas sur votre téléphone ou tablette.

D'autre part, si le jeudi soir vous remarquez que pour le Dimanche suivant vous n'avez qu'une seule désignation qui apparaît au lieu de deux, ne pas omettre de téléphoner aussitôt à Alain ou Jean-Louis.

- Vous ne devez, à aucun moment, contacter par téléphone M. Pierre GALEA à la Ligue Méditerranée.
- Rappel sur la tenue vestimentaire :
Tenue de ville obligatoire : chemise avec cravate – port du badge –
Le port de Jeans – chaussures Basket – casquette ainsi que tout autre vêtement comportant une publicité est interdit.
- Les Délégués doivent éviter de faire des commentaires ou critiques quelconques sur le déroulement de la rencontre.
- Vérifier que les personnes inscrites sur la F.M.I. soient bien celles présentes sur le terrain et bancs de touche y compris les arbitres assistants.
- Effectuer le contrôle physique des assistants bénévoles et des entraîneurs sur les bancs de touche.
- Un arbitre assistant, sauf blessure, commence le match et le termine.

Il ne doit en aucun cas être remplacé à la mi-temps.

- Il est impératif de prendre en photo la F.M.I.
- Informer les clubs qu'il est souhaitable d'effectuer la préparation du match par le biais d'un ordinateur et non sur une tablette et ce avant vendredi minuit pour l'équipe visiteuse.

Quant au club recevant, celui-ci la fait quand il le souhaite mais doit récupérer les données à partir du samedi et au moins deux heures avant la rencontre au plus tard.

Veiller à ce que la tablette reste dans les vestiaires des Officiels afin que le club visiteur puisse la finaliser et la signer.

- Les consignes concernant les bancs de touche se font avant le coup d'envoi.
Le Délégué devra, durant les échanges de consignes d'avant match, convenir avec l'Arbitre du « top » pour les coups d'envoi des deux mi-temps.
- Il est rappelé également que sur les rencontres où les arbitres sont mineurs, il est impératif, à la fin de celles-ci, de les raccompagner jusqu'à leur moyen de transport (ou auprès de leurs parents), même si vous êtes désigné sur un autre match suivant.
- Ne pas oublier d'envoyer simultanément vos indisponibilités dans votre compte FFF ainsi qu'aux membres de la Commission des Délégués et ce, **au minimum, 15 jours avant.**
- Si vous constatez un manque de sécurité lors d'une rencontre ou aux abords de celle-ci, nous vous demandons de bien vouloir le mentionner dans votre rapport de délégation.
- En ce qui concerne les prises de vues par les clubs, les caméras doivent se situer à l'extérieur des terrains : exemple tribunes ou derrière le grillage entourant l'aire de jeu.
- La Commission valide les nouvelles candidatures présentées par :
MM. Ilyes BOUHLEL - Pierre-Alexandre MARTIN – Serge COMEAU et Mohammed BEY OSMAN.
- La Commission a une pensée particulière pour notre Ami Chokri qui a dû se rendre en Tunisie pour assister aux obsèques de sa sœur.

Nous lui présentons nos plus sincères condoléances.

Questions diverses :

Réponse a été donnée aux questions formulées par les délégués.

La séance est levée à 20 H 30.

Le Président :
M. Franco DORI

La Secrétaire de séance :
MME Marcelle VIAL